

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNÉVILLE À BACCARAT

SÉANCE DU 30 AOUT 2022

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué le 24 août 2022, s'est réuni à 20h30 au Réservoir à Lunéville, sous la présidence de M. Bruno MINUTIELLO, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mmes Rose-Marie FALQUE, Jocelyne CAREL, Yvette COUDRAY, MM. Christian GEX, Laurent KUREK, Bruno MINUTIELLO, Bernard MICLO, Mmes Marie-Josèphe GEORGES, Catherine LOY, MM. Jean-Marie CLAUDEL, Jean-Paul FRANÇOIS, Mme Florence DUPAYS, MM. François GENAY, Philippe SCHAEFFER, Alain THIERY, Mme Marie-Lucie HENRY, MM. Gérald FRANÇOIS, Michel GRAVIER, Serge DESCLE, Mmes Marcelline CLAUSS, Murielle GRIFFOUL, Barbara BERTOZZI-BIEVELOT, MM. Michel BOESCH, Frédéric BREGEARD, Pierre-Jean COURBEY, Mmes Anne-Marie di MARINO, Joëlle di SANGRO, M. Christian FLAVENOT, Mmes Alexandra HUGO-CAMBOU, Laurie JOCHAUD du PLESSIX, MM. Pascal L'HUILLIER, Etienne MAIRE, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Benoît TALLOT, Thibault VALOIS, Mme Marie VIROUX, MM. Frédéric PRIVET, Philippe RECEVEUR, Mme Ludivine GEANT, MM. Alain FORTIER, Gérard COINSMANN, Bertrand SCHULTHEISS, Gérard RITZ, Dominique GEORGE, Dominique ALISON, Mme Francine GARNIER, MM. Ludwig MISCHLER, Pascal MARCHAL

ÉTAIENT EXCUSÉS : MM. Martial BANNEROT (*pouvoir à Mme Florence DUPAYS*), Didier COLIN (*pouvoir à M. Christian GEX*), Mme Sabrina VAUDEVILLE (*pouvoir à Mme Yvette COUDRAY*), MM. Cédric PERRIN, Jacques DEWAELE, Michel JACQUOT, Mme Christine L'HUILLIER, MM. Thierry BIET (*remplacé par Mme Marcelline CLAUSS*), Bernard RATEAU (*pouvoir à M. Laurent KUREK*), Hervé BERTRAND, Mme Claude BAILLY (*pouvoir à M. Christian FLAVENOT*), M. Ludovic CHAUMET (*pouvoir à M. Frédéric BREGEARD*), Mme Valérie DIDIER, MM. François FRASNIER, Jonathan HAUVILLER, Jacques LAMBLIN, Mmes Catherine LAURAIN, Colette MANSUY (*pouvoir à Mme Alexandra HUGO-CAMBOU*), Catherine PAILLARD, Caroline THOMAS (*pouvoir à Mme Joëlle di SANGRO*), MM. Edouard BABEL (*pouvoir à Mme Francine GARNIER*), Jean-Michel TRICOTEAUX (*remplacé par M. Philippe RECEVEUR*), Jean-Luc DEMANGE (*pouvoir à Mme Rose-Marie FALQUE*), Matthieu SIGIEL (*pouvoir à M. Bruno MINUTIELLO*), Mme Dominique ROBERT (*pouvoir à Mme Murielle GRIFFOUL*), M. Jean-Marie LARDIN (*remplacé par M. Dominique ALISON*), Mme Audrey FINANCE, M. Joël DONATIN (*pouvoir à M. Philippe SCHAEFFER*)

ÉTAIENT ABSENTS : MM. Fabrice LASSIETTE, Gérald BARDOT, Stéphane DECUGIS, Mmes Virginie GENOT, Christelle VIVOT, M. Jacques PISTER

RAPPORTEUR : M. le Président

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Alain FORTIER

EXTRAIT DE LA DÉLIBÉRATION CI-CONTRE AFFICHÉ LE 6 SEPTEMBRE 2022 AU SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNÉVILLE À BACCARAT

DÉLIBÉRATION N° 2022-119 : Propreté - Communication au Conseil communautaire relative au lancement des marchés publics pour la gestion du service des ordures ménagères

Par délibération n° 2021-165 du 15 décembre 2021, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat (CCTLB) a approuvé le protocole de fin anticipée de contrat à portée transactionnelle avec la société ONYX EST qui acte, au 31 décembre 2022, la résiliation conventionnelle du contrat de délégation de service public entre cette société d'une part et les Communautés de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat et du Pays du Sânon d'autre part.

Afin que le service ordures ménagères soit opérationnel dès le 1^{er} janvier 2023, la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat a recruté, après publicité et mise en concurrence (procédure adaptée), un assistant à maîtrise d'ouvrage pour la définition des besoins, les modes de gestion et l'optimisation du service de gestion des déchets. Le candidat retenu est un groupement dont la société ESPELIA est mandataire.

Après avoir dressé un bilan du diagnostic du service, la CCTLB, assistée de la société ESPELIA a défini une stratégie d'organisation du service à mettre en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2023 à savoir : **reprise en régie avec marchés publics de prestations de services et de fournitures**. Ce mode de gestion nécessite de réaliser un travail de ventilation des missions du service entre la collectivité et les prestataires.

L'organisation future du service sera donc la suivante :

MISSIONS	CCTLB	PRESTATAIRES
Pilotage	Pilotage opérationnel du service, tarification, administration et contrôle	
Gestion des usagers	Facturation des usagers, accueil des usagers, communication	
Prévention	Déploiement du compostage individuel, actions de prévention, réduction des déchets	
Déchetteries	Haut de quai : gestion des sites et du gardiennage	Bas de quai : transport et traitement des flux
Ordures ménagères résiduelles (OMr), recyclables (sac jaunes), verres		Gestion des bacs, points d'apport volontaire (PAV), bennes Collecte, transport et traitement des déchets

Sur la base de cette organisation, la CCTLB prévoit de lancer 3 appels d'offres distincts et allotis :

1. Fourniture et livraison de contenants pour la collecte des OMr, des recyclables et pièces détachées :

Lot 1 – Fourniture et livraison de sacs de tri sur 4 ans

Montant maximum de 240 000 € HT

Estimation de 192 000 € HT

Lot 2 – Fourniture et livraison de bacs roulants pucés sur 4 ans

Montant maximum de 88 425 € HT

Estimation de 12 650 € HT

Lot 3 – Fourniture et livraison de BAV Verre et OMr sur 4 ans

Montant maximum de 450 000 € HT

Estimation de 183 000 € HT

Lot 4 – Fourniture et livraison de composteurs individuels sur 4 ans

Montant maximum de 825 000 € HT

Estimation de 420 000 € HT

2. Prestations de service relatives à l'enlèvement, au transport et au traitement des OMr, de la collecte sélective (*verre, emballages-papiers, cartons*) en porte à porte et en apport volontaire pour une estimation maximale totale de 15 343 669 € HT :

Lot 1 – Collecte et transport des OMr et recyclables jusqu'à un centre de transfert, gestion du parc des bacs roulants et des PAV

Lot 2 – Mise à disposition et gestion d'un centre de transfert, chargement et transport vers le centre de traitement

Lot 3 – Traitement des OMr

Lot 4 – Tri et traitement des recyclables

Lot 5 – Maintenance des équipements de pré-collecte, collecte, transport et traitement du verre

3. Prestation de service relative à la mise à disposition de contenants, à l'enlèvement, au transport et au traitement des déchets issus des déchetteries pour une estimation maximale totale de 6 296 383 € HT :

- Lot 1 – Mise à disposition de contenants, transport des déchets non dangereux à partir de chaque déchetterie et des points de collecte des déchets verts jusqu'au lieu de traitement
- Lot 2 – Valorisation de la ferraille
- Lot 3 – Valorisation des déchets verts
- Lot 4 – Valorisation des gravats et du plâtre
- Lot 5 – Valorisation ou traitement du tout-venant
- Lot 6 – Valorisation ou traitement du carton
- Lot 7 – Valorisation ou traitement du bois
- Lot 8 – Valorisation ou traitement du PSE (*polystyrène expansé*) et des huisseries (*portes, fenêtres, vitres...*)
- Lot 9 – Mise à disposition de contenants, enlèvement, transport et traitement des déchets dangereux hors filière REP (*Responsabilité Élargie des Producteurs*)

Ces marchés sont lancés pour une durée de :

Appel d'offres 2 : durée de 4 ans ferme à l'exception du lot 3 Traitement des OMr dont la durée est de 1 an ferme avec 3 ans de reconduction possible par période de 6 mois.

Appels d'offres 1 et 3 : durée de 4 ans ferme

A noter que les dossiers de consultation des entreprises devront réglementairement prévoir l'obligation, pour les candidats, de reprendre le personnel affecté audits marchés (*personnel intervenant sur le territoire de la CCTLB dans le cadre de l'actuel DSP*) conformément aux conditions prévues par le statut pour les agents détachés et pour les autres agents concernés par les articles L.1224-1 et suivants du code du travail et le cas échéant par la convention collective nationale des activités du déchets si elle est applicable avec des conditions de reprise au moins aussi favorables que celles prévues par cette convention.

La question du mode d'organisation et de gestion du service des ordures ménagères à compter du 1^{er} janvier 2023 a été présentée en Comité Technique le 7 juillet 2022. Le sujet a recueilli un avis favorable à l'unanimité sur la base des informations qui étaient connues à cette date.

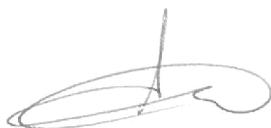
L'ensemble des marchés évoqués sera signé par M. le Président, conformément à la délégation donnée par le Conseil communautaire par délibération n° 2020-117 du 15 juillet 2020.

Le Conseil Communautaire, après avis du Bureau et du Comité Technique,

- Prend acte du lancement des marchés précités et de l'ensemble des informations communiquées

Fait et délibéré à Lunéville, le 30 août 2022.

Pour expédition conforme,



Bruno MINUTIELLO

BRUNO MINUTIELLO
2022.09.01 17:50:52 +0200
Ref:20220901_113002_1-1-O
Signature numérique
le Président